



MUNICIPALITE

Préavis 2011– 2016 / N° 82

**Demande d'un crédit de construction complémentaire pour la réalisation
d'un terrain de sport en gazon synthétique sur le site du Martinet**

Rolle, le 22 décembre 2015

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à approuver un crédit complémentaire à l'investissement (selon art. 16 du Règlement sur la comptabilité des communes), à hauteur de Fr. 127'000.—, pour le financement d'un gazon de type synthétique sur le terrain de sport du site scolaire du Martinet.

1. INTRODUCTION

Ce préavis complémentaire fait directement suite au préavis 2011 – 2016 / N° 58 du 11 septembre 2014 concernant la demande d'un crédit de construction pour la réalisation des aménagements extérieurs du complexe scolaire du Martinet. Celui soumis aujourd'hui à votre approbation s'inscrit donc dans le projet global d'extension du complexe scolaire du Martinet et de ses aires sportives en particulier. Pour mémoire, ces aires sportives sont ouvertes aux sociétés locales en dehors des horaires scolaires.

Le gazon synthétique permet de diversifier les sports pratiqués et ses périodes d'utilisation sont beaucoup plus larges que celles qu'autorise le gazon naturel.

2. HISTORIQUE

Le Préavis 2011-2016 / N° 58 déposé pour la séance du Conseil communal du 7 octobre 2014 demandait un crédit de Fr. 2'355'000.— pour les aménagements extérieurs du complexe scolaire du Martinet. Son examen a suscité les décisions suivantes de l'organe délibérant :

2.1. Rapport de la commission ad hoc du 2 décembre 2014

La commission qui a étudié le préavis a déposé son rapport au Conseil communal le 2 décembre 2014. Le rapport fait état d'un débat au sein de la commission concernant le gazon synthétique. Une majorité de la commission (4 contre 3) a amendé le préavis, refusant d'investir le montant de Fr. 320'000.— au titre de plus-value pour du gazon synthétique.

2.2 Rapport de la commission des Finances le 2 décembre 2014

La commission des finances a également étudié le préavis et a déposé son rapport au Conseil communal le 2 décembre 2014. Il en ressort une COFIN également divisée sur la question du gazon synthétique. A nouveau, c'est par une courte majorité que la commission refuse le financement pour la plus-value liée au gazon synthétique (4 contre 3) et amende le préavis dans ce sens.

2.3. Décision du Conseil Communal du 2 décembre 2014

Finalement, le Conseil octroie un crédit amendé de Fr. 2'035'000.— dont Fr. 200'000.— pour des places de parc dans le cadre des aménagements extérieurs du Martinet D ; dans les faits, cette décision retranche du crédit la plus-value de Fr. 320'000.— pour le gazon synthétique.

3.	DESCRIPTION
----	-------------

Tout comme l'extension du groupe scolaire, l'aménagement des aires sportives s'inscrit dans le cadre d'une volonté municipale et régionale d'améliorer l'offre actuelle.

Le bâtiment Martinet D a été « livré » dans les temps et les différentes activités qu'il abrite sont en exploitation. Les aménagements extérieurs sont en cours de finalisation, le choix final du matériau qui recouvrira le terrain est encore ouvert : gazon naturel ou gazon synthétique ? Ce terrain doit être livré au printemps 2016 et une décision doit rapidement être prise.

3.1 Situation financière du projet de base au 10.12.2015

Selon la dernière situation financière remise par les architectes à cette date, le coût des travaux s'avère être en deçà du budget de Fr. 2'035'000.— accordé par le crédit de construction :

3.1.1 La situation des travaux engagés et en cours de finalisation s'élève à Fr. 1'927'000.—, soit Fr. 108'000.— de moins que prévu.

3.1.2 La réalisation du parking du chemin de la Prairie a été limité à 20 places au lieu des 40 initialement prévues. Cette modification, qui fait suite aux nombreuses oppositions lors de l'enquête, représente une moins-value de l'ordre de Fr. 40'000.—.

A noter à cet égard que le déficit en places de stationnement a conduit à la réalisation d'un plan de mobilité pour le personnel scolaire travaillant sur le site ; il est en cours de réalisation et s'articule autour des places existantes dans le quartier.

3.2 Surcoût d'investissement pour un gazon synthétique par rapport au gazon naturel

Suite aux études menées par les architectes sur différents gazons synthétiques, la plus-value s'élève à Fr. 275'000.— pour le type de gazon retenu, et son arrosage automatique. A noter que les protections périphériques par grillage de 4m de hauteur ont été incluses dans le projet de base afin de garantir un meilleur confort aux utilisateurs tant scolaires qu'extrascolaires.

Contrôle des coûts remis par les architectes le 10.12.2015

	Crédit de construction selon préavis 58 (en francs)	Coût effectif des travaux (en francs)
1. Situation financière du projet de base	2'035'000.—	1'927'000.—

2. Réduction du parking du ch. de la Prairie à 20 places		-40'000.—
Total	2'035'000.—	1'887'000.—
Coût effectif de 148'000.- sous le crédit de construction		
Surcoût pour un gazon synthétique		
Plus-value pour gazon synthétique		245'000.—
Plus-value pour arrosage automatique		30'000.—
Total avec gazon synthétique	2'035'000.—	2'162'000.—
Soit dépassement du crédit accordé au préavis 58 et montant du crédit complémentaire sollicité		127'000.—

3.3 Le choix d'un gazon synthétique

Le terrain de sport en gazon a une dimension de 51 x 36 m. Avec du gazon naturel, les heures d'utilisation sont limitées, et le site se voit réservé à la seule pratique du football. Un terrain en gazon synthétique a l'avantage d'étendre le nombre d'heures d'utilisation annuelles et de s'ouvrir à la pratique du hockey sur gazon. Le gazon synthétique présente un coût d'entretien moindre que le gazon naturel, outre le fait qu'il est éligible à une subvention de la part du Fonds du Sport, une subvention estimée à Fr. 40'000.— environ selon la correspondance échangée à ce propos.

Données comparatives entre les 2 types de gazon projetés

Sources	Gazon naturel Real Sports et services techniques	Gazon synthétique Real Sports
Surface du terrain projeté	1'836 m2	1'836 m2
Coût total d'investissement (Fr.)	55'000.— env. 25	330'000.— env. 20
Durée de vie pour amortissement en années		(30 ans infrastructure, 15 ans superstructure)
Coût d'investissement annuel indicatif	2'200.—	16'500.—
Frais d'entretien annuel (Fr.)		
Sur la base des coûts relevés pour les terrains rollois	12'900.—	
Selon offre de contrat d'entretien du fournisseur		1'800.—
Coût global par an (Fr.)		
Coût indicatif investissement + entretien	15'100.—	18'300.—
Heures d'utilisation/ an, indicatif	500.—	1'500.—
Coût global indicatif par heure d'utilisation	30.—	12.—

Concernant les opérations en cours sur le site scolaire, la fin des travaux du Martinet D confirme un coût inférieur au crédit de construction de l'ordre de Fr. 1.5 million. S'il n'y a pas de transfert possible entre les crédits de construction du bâtiment et ceux liés aux aménagements extérieurs, le bon résultat du Martinet D peut inciter au financement d'un équipement sportif performant sur le site.

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011-2016 / N° 82 de la Municipalité du 22 décembre 2015,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Octroie à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 127'000.— pour la réalisation d'un terrain en gazon synthétique sur le site scolaire du Martinet. Dont seront déduites les éventuelles subventions reçues du Fonds du Sport.
2. Autorise la Municipalité à contracter un crédit de Fr. 127'000.— à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer au compte No 5200.5030.8 « réalisation des aménagements extérieurs du complexe scolaire du Martinet ».
3. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 15 ans.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 12 janvier 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Jean-Noël Goël		Le Secrétaire  Pascal Petter
--	---	--

1^{ère} séance avec la Commission des finances : lundi 4 janvier 2016 à 20h.00 à la salle Clément.

Municipaux délégués : M. le Syndic, Mme Josephine Byrne Garelli et M. Denys Jaquet
Affaire N° 35.01 / 02-0046